

La taxe d'apprentissage, pourquoi faire ?

La taxe d'apprentissage représente plus de la moitié de notre budget d'investissement en matériel pédagogique. L'autre partie est issue du budget de fonctionnement voté par le conseil régional PACA.

Ce budget est essentiel à la vie et à l'évolution de nos enseignements. A titre d'exemple vous avez contribué les années précédentes :

- ♦ Au renouvellement de notre parc logiciel professionnel (AutoCad REVIT, AutoCad Builder, ArchiCad, Covadis, AllPlan, MapInfo...),
- ♦ Au renouvellement d'une partie de notre parc informatique (équipement salle multimédia),
- ♦ A l'acquisition de tachéomètres pour l'enseignement de la topographie en BTS bâtiment et travaux publics,
- ♦ A la participation au remplacement de notre camion benne 3,5t qui datait de 1983,
- ♦ A l'acquisition de systèmes didactiques en froid et climatisation,
- ♦ A l'acquisition de matériels de chantier pour nos sections BEP TP et Encadrement de Chantier....

Un lycée tourné vers les Entreprises :

Le partenariat est réel avec les entreprises : Depuis quelques années nous multiplions les relations avec nos partenaires professionnels, nos dernières actions en sont la preuve :

- ♦ Conventions de partenariat avec de grands groupes du BTP et de l'énergie,
- ♦ Création de la première « journée pour l'emploi » où les professionnels viennent rencontrer les futurs lauréats,
- ♦ Ouverture de deux BTS en alternance en bâtiment et en travaux publics en plus de celui qui existe en énergies/environnement, ...



Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe doit dorénavant obligatoirement transiter par un **Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA)**.

Sur le **bordereau de collecte de la taxe d'apprentissage** dans le cadre « affectation aux écoles » (verso) il suffit de choisir le **Lycée Léonard de Vinci** dans chaque choix de catégorie et d'y affecter le montant correspondant. **Nous sommes habilités à percevoir la TA au titre des catégories A et B** (formation des ouvriers qualifiés et des cadres moyens).

Vous pouvez aussi nous verser votre taxe d'apprentissage en matériel pédagogique ou en matériaux, contactez nous le cas échéant.

Pour tout renseignement sur l'affectation ou l'utilisation de votre taxe d'apprentissage et pour les relations Écoles / Entreprises n'hésitez pas à contacter :

Vincent FOLLAIN,
Chef de Travaux
04.92.91.29.71.
ctgc@ac-nice.fr

Lycée Technologique et Professionnel
Léonard De Vinci



T La **D'**
Taxe **D'** apprentissage :

« Pour former, ensemble, ceux qui
construiront l'avenir »



éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le lycée Léonard de Vinci est un pôle Académique de formation reconnu dans deux domaines :

- Un domaine majeur constitué de toutes les formations liées au domaine du BTP,
- Un domaine artistique en Céramique et Arts Appliqués.

La majorité des entreprises régionales du secteur bénéficient de notre savoir faire et de la qualité de nos formations.

Parce que vos enjeux demandent réactivité et compétences,

Parce que votre vision est globale et focalisée sur les innovations et les changements pouvant interférer sur votre activité,

Parce que votre croissance dépend de votre capacité à innover, à développer et à monter des partenariats et des alliances,

« Formons, grâce à vous, ceux qui construiront l'avenir »

Des programmes qui s'adaptent à l'évolution de vos métiers et forment des collaborateurs opérationnels et évolutifs .

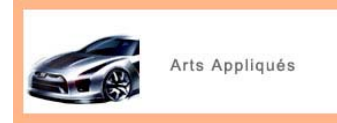
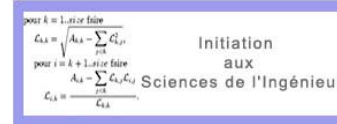
- BTS Bâtiment :
 - Scolaire
 - Apprentissage
- BTS Travaux Publics :
 - Scolaire
 - Alternance
- BTS Fluides Énergies Environnement :
 - Scolaire
 - Alternance
- BTS Géomètre Topographe
- BTS Études Économies de la construction.
- Licence Professionnelle Géomatique (SIG)
- Bac S ti génie civil
- Bac S ti génie énergétique
- Bac S si sciences de l'ingénieur
- Brevet de Technicien
- Encadrement de chantier
- Collaborateur d'Architecte
- BEP Travaux publics
- Bac S ti Arts Appliqués
- BMA Céramique
- CAP Céramique

Le lycée Léonard de Vinci accueille :

- 800 élèves dont 120 étudiants,
- 30 apprentis et 70 stagiaires en formation continue

Encadrés par :

- 115 professeurs et 65 personnels non enseignants



Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Choisir le Lycée Léonard de Vinci c'est faire le choix :

- ♦ **D'être acteur de la formation** : ne pas orienter votre taxe s'est subir le choix d'autres,
- ♦ **D'un partenariat** : verser votre taxe d'apprentissage c'est aussi le début d'un partenariat où les relations école/entreprise sont diverses (participation aux jurys d'examens, visite de chantier et d'ateliers, interventions en cours...),
- ♦ **De la diversité** : notre établissement n'est pas habilité à percevoir la part du « quota » destinée aux formations en apprentissage. Choisir notre lycée c'est aussi faire le choix de nous verser 48% de votre taxe, les 52% restant étant orientés obligatoirement vers les CFA,
- ♦ **De la promotion de nos métiers** : une partie de votre taxe est directement investie dans la promotion de nos métiers en direction des jeunes collégiens et lycéens (plaquettes, forums, visites d'établissements, journée portes ouvertes ...),
- ♦ **De l'avenir** : L'intégralité de votre taxe est réinvestit en matériel pédagogique et en matériaux innovants afin de former de futurs collaborateurs toujours à la pointe du progrès,
- ♦ **De la qualité** : La qualité des formations dépend aussi du matériel à disposition de nos élèves, vous y contribuez pleinement en nous affectant votre taxe d'apprentissage,

